



Le 18 décembre 2020

Décrypt-in**FO**

Comité technique ministériel du 17 décembre 2020

Séance spéciale « Loi 3 ou 4D » en présence de la ministre Gourault

A retenir des annonces de la ministre en charge de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités

**Loi 3D = « Décentralisation-Déconcentration-Différenciation » avec une option 4D
« Décomplexification »**

**Pour FO, il faut ajouter un 5ème D :
« Démantèlement » du ministère de l'Ecologie**



Transfert des Routes Nationales : vers la fin des Directions Interdépartementales des Routes

Objectif, aller au bout de la décentralisation des routes nationales. Les départements qui le souhaitent pourront récupérer des routes nationales pour compléter leurs réseaux. Cette mesure pourrait porter sur environ 1.200 kilomètres de voirie et sera étendue pour répondre à la demande de certaines régions - d'avoir des routes d'intérêt régionales. Cette décentralisation des routes nationales se ferait à titre expérimental avec les régions et départements intéressés, à partir de 2023 et pour cinq ans. Conclusion : c'est bien l'ensemble des DIR qui est à vendre...ou plutôt à céder !



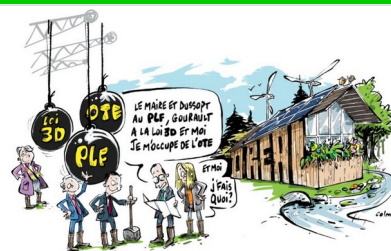
Ouverture du Cerema aux collectivités par ordonnance : pour le meilleur ou pour le pire ?

Si c'est pour répondre à la revendication de FO d'ouvrir enfin les services du Cerema hors du champ de la concurrence, pourquoi pas, mais si c'est pour transférer le financement non assuré par l'État, c'est non !

Poursuite de la décentralisation des sites Natura 2000 terrestres et d'autres compétences aux Régions : vers la fin des DREAL

Le rôle des Régions est ici comme ailleurs largement renforcé, au détriment des DREAL

qui perdent déjà leurs « A » et « L » grâce aux décisions de la ministre Gourault sur le BOP 135, vont perdre leur « E ».



Suite de la loi ASAP : vers la mutualisation de fonction entre EP...avant la fusion des EP ?

Vers la prise en main des préfets sur les opérateurs

Les préfets verraient leur prérogatives renforcées: création d'un avis du préfet sur les actions des agences de l'eau (aujourd'hui juste avis sur la programmation) et le préfet devient le délégué territorial de l'Ademe. Le syndrome « Préfet tout puissant » puissance 10 !

Le décryptage de FO : Destination réalité diminuée pour le MTES/MCTRCT !

La vente à la découpe de l'État a déjà commencé, avec des concertations dans différentes régions en début d'année, mais aucun compte rendu n'a été établi ! Opacité comme mot d'ordre ! **Quel bilan en a été tiré ?**

Et combien d'agents du pôle ministériel sont potentiellement concernés par le projet de loi 3D : 100, 1 000 ou 10 000 ? Qui peut croire que les « négociateurs » de la loi 3/4D n'auraient pas un œil fixé sur les effectifs à supprimer dans nos ministères ? La circulaire du Premier ministre du 15 janvier 2020 ouvre tous les champs du possible, en orientant les débats pour que cela soit le chant du cygne pour nos missions dans les domaines (environnement/logement/transports). **Et chaque collectivité prendra ce qui l'intéresse...ou pas**, comme à l'occasion du fâcheux précédent alsacien en matière routière.

Quel bilan a-t-il bien pu être tiré des précédents mouvements de décentralisation ou transferts de missions aux collectivités ? Aucun à notre connaissance ! **Il serait pourtant éclairant y compris du point de vue de la dépense publique globale.**

Comment garantir le maintien de la capacité de l'État pour piloter ses politiques s'il a transféré toutes les missions opérationnelles aux collectivités ? Le résultat de la loi 4D risque d'être comparable à la situation du secteur

autoroutier : une tutelle inversée, le pilote étant en situation d'infériorité et donc dépendant du bon vouloir du « piloté ».

Les compétences nécessaires à cet effet passent par le maintien voire le renforcement de la richesse des parcours professionnels des agents. **Comment les sauvegarder si leur écosystème professionnel se limite à une administration centrale, quelques opérateurs et une annexe de préfecture ?**

Par ailleurs, **la notion de différenciation vise à de nouveaux modes d'organisations selon les collectivités territoriales** et l'offre de services publics pour les usagers ne serait pas identique sur tout le territoire.

Pour FO, ce terme recouvre une dimension inacceptable qui remet fondamentalement en cause l'indivisibilité de la République et l'égalité de droit de tous les citoyens aux services publics sur tout le territoire.

Pour la FEETS-FO, d'autres choix sont possibles :

→ Et si on renforçait le service public de l'environnement, de l'aménagement, du logement, des transports, de l'agriculture à travers des administrations centrales, des services déconcentrés et des établissements publics dotés aussi bien en moyens qu'en personnels, et non soumis à l'arbitraire préfectoral ou au dépeçage décentralisateur ?

→ Et si on réinvestissait dans la connaissance du territoire dans tous les domaines (environnement, risques, réseaux...) comme une condition nécessaire pour pouvoir apporter des réponses aux crises ?

→ Et si nous retrouvions des logiques ministérielles qui ensuite se déclinent plutôt que le « chacun pour soi » où l'on fait « comme on veut ou comme on peut » ?

→ Et si l'État retrouvait l'ensemble de ses leviers d'intervention, de régulation, de contrôle et de partenariat ?

Avec la 3D, on avait l'image de la décomposition du pôle ministériel. Avec la 4D on a l'odeur de roussi en prime !

Pour l'ensemble de ces motifs, FO s'oppose à toute nouvelle décentralisation dont les fondements seraient :

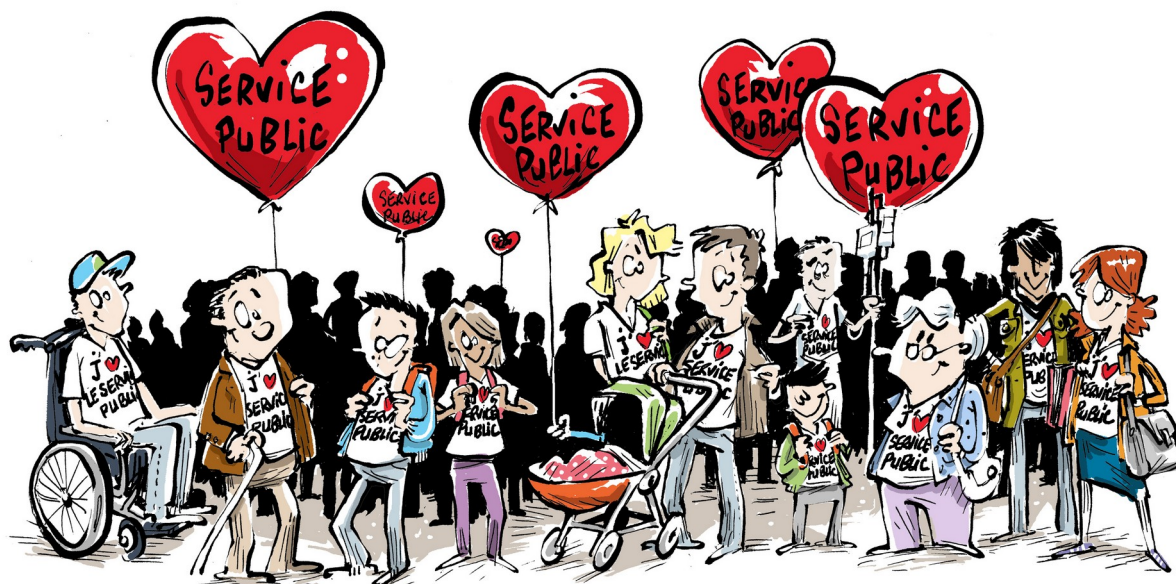
Décomposition du service public républicain

Destructuration de la chaîne nationale de portage des politiques du pôle MTE/MCTRCT/Mer

Destruction des droits et garanties des agents de l'État

Notre mot d'ordre en 3D :

Déterminés à se **D**éfendre aujourd'hui pour le service public de **D**emain !



ON  LE SERVICE PUBLIC!!